

DÉCLARATION LIMINAIRE
CTL
DU 11/10/2021 :

Melun, le 11 octobre 2021

Monsieur Le Président,

En ce lundi 11 octobre, vous convoquez un CTL dans un contexte sanitaire et social toujours aussi inquiétants.

La gestion autoritaire de la crise sanitaire avec la mise en place du passe sanitaire mais aussi la poursuite de l'offensive du gouvernement contre le monde du travail avec en particulier la décision de la mise en place depuis le 1er octobre de la « réforme » de l'assurance chômage et l'annonce du recul de l'âge de départ à la retraite sont les parfaites illustrations de l'autoritarisme et de l'arbitraire du gouvernement.

Sur la gestion de la pandémie, le gouvernement continue de refuser toute politique sanitaire démocratique, pédagogique, transparente et égalitaire. En lieu et place, il a opté pour une politique répressive, opaque, culpabilisante et discriminante. Le passe sanitaire marque un cran supplémentaire dans cette mécanique en faisant porter sur les soignant·es et sur la population toute entière la responsabilité de la politique destructrice de ce gouvernement. Il porte atteinte aux libertés de déplacement et d'accès à certains services et soumet des centaines de milliers de salarié·es à la menace de licenciement de facto, de mise à pied ou d'interdictions d'embauches. C'est un nouvel outil de recul social et de surveillance généralisée. C'est dans ce sens que **Solidaires Finances Publiques** refuse et combat le passe sanitaire mais aussi parce que celui-ci ne règle rien du strict point de vue des nécessités sanitaires du moment. C'est bien d'une vaste campagne d'accès universel à la vaccination dont nous aurions besoin, seule possibilité effective pour réduire les risques toujours mortels pour les plus fragiles. Nous défendons certes la liberté de chacune et chacun de pouvoir dire non à la vaccination. Mais nous défendons surtout la liberté collective en promouvant l'accès universel à la vaccination, qui ne sera rendu possible que par la fin des brevets, les transferts de technologies, les réquisitions et la gratuité de ces biens communs. La crise sanitaire a montré à quel point les services publics sont indispensables pour les populations, notamment les plus précaires. Mais à priori Emmanuel Macron ne conçoit pas les choses ainsi, puisque lors de son déplacement à Marseille, il a annoncé des mesures d'expérimentations qui visent ni plus ni moins qu'à libéraliser davantage les services publics.

Concernant la DGFIP et la DDFIP77, tout d'abord, **Solidaires Finances Publiques 77** a accueilli d'un bon œil la modification de convocation permettant de tenir ce CTL sur la journée plutôt qu'une demi-journée comme initialement prévu.

Cette convocation est plus en adéquation avec l'ordre du jour pour le moins consistant avec pas moins de 9 opérations de restructurations et non des moindres avec les créations notamment des pôles SIP et SIE de Melun, SIP et SIE de Montereau, SIP et SIE de Meaux, SGC de Melun ou encore SIP de Noisiel.

Malheureusement, nous regrettons que les représentants syndicaux soient la variable d'ajustement pour le présentiel concernant les jauges dans les instances tout comme les fonctionnaires soient la variable d'ajustement budgétaire.

Car nous en sommes encore et toujours tenus par ces restrictions, où est l'ère du « quoi qu'il en coûte ? » Si tant est que les agent·es de la DGFIP l'aient déjà vu ?... Non, à la place, ils ont le droit à la poursuite de ce que vous appelez Nouveau Réseau de Proximité et qui représente pour les agent·es comme pour les usager·ères le Nouveau Rien de Proximité. Cette appellation du Nouveau Rien de Proximité est pleinement justifiée puisqu'à aucun moment, dans aucun document il n'est mis en avant un renforcement de la proximité avec l'usager·ère par l'implantation de services DGFIP au plus proche de l'usager·ère. Là, à la lecture des documents et de ce qui a déjà été mis en place en 2021, c'est tout le contraire, vous fermez des services, restructurez, vous éloignez les usager·ères du service public DGFIP.

Nous l'avons bien compris au travers de vos multiples interventions, vous êtes loyal envers votre hiérarchie mais cela vous conduit à œuvrer contre la préservation de l'intérêt public.

Le démantèlement du service public méthodiquement organisé par les gouvernements successifs conduit non seulement à une dégradation du service rendu à l'usager·ère mais également à un mal être croissant au travail des agent·es et agents publics qui perdent le sens de leurs missions. Nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui sont désabusé·es. C'est ce qui ressort d'une enquête menée auprès des agent·es publics par un collectif de hauts fonctionnaires.

Nous rappelons qu'au mois de septembre 2021, la Défenseure des droits (Claire Hédon) a alerté sur la fermeture accélérée des services publics de proximité et dénoncé la dématérialisation qui empêche de nombreux usager·ères moins connecté·es d'en bénéficier.

Au regard de l'ordre du jour, ce qui nous surprend c'est cette continuité à détruire nos services sans même avoir tiré un bilan de la 1^{ère} vague NRP de 2021.

À la vue des restructurations, des méthodes et informations données dans les documents, vous réitérez les mêmes formules que pour le NRP 2021, les mêmes méthodes entraînent donc les mêmes effets mais pouvez-vous nous dire quels sont-ils ? Quel bilan dressez-vous de la 1^{ère} phase NRP à la DDFiP 77 ?

Concernant les documents de travail, nous vous remercions de nous les avoir communiqués suffisamment à l'avance. En revanche, nous regrettons qu'il y ait eu des modifications depuis leur mise en ligne.

Cela étant, certaines informations n'ont pas changé, malheureusement. Nous n'avons aucune vision sur le nombre d'agent·es qui seront réellement présent·es sur chaque site au 1^{er} janvier, aucune vision sur la charge de travail des agent·es et aucune vision sur l'organisation des services à cette même date.

Vous nous présentez donc aujourd'hui des projets vides, avec des effectifs théoriques, des possibilités d'implantation d'agent·es mais concrètement :

- Rien sur les futures suppressions d'emplois qui devaient pourtant elles aussi être communiquées pour 3 ans,
- Rien sur le devenir des responsables de service qui perdent leur poste,
- Rien sur l'organisation des services même lorsque la possibilité d'un accueil est évoquée.

Il est donc impossible de connaître la charge de travail par agent·e après restructuration.

- Rien sur la chaîne de travail avec, entre autres, les conséquences sur les services RH qui vont devoir gérer les transferts d'emplois et d'effectifs, le service de la formation professionnelle, le service du BLI,
- Rien sur la formation professionnelle, ni sur le tutorat,
- Rien sur l'informatique, pourtant si capricieuse, pour rester poli, et mise en avant par la direction dans les nouveaux process de travail comme la panacée qui résoudra toutes les difficultés,
- Rien sur le travail à distance si ce n'est la localisation des collègues,
- Rien sur l'avis des préventeurs que sont le médecin du travail et l'inspecteur Santé Sécurité au travail,
- Rien sur la prévention du risque routier,
- Rien sur la prise en compte des situations particulières, la rubrique n'étant servie dans aucun document.

Vous auriez dû décrire de façon précise les conséquences des restructurations sur les procédures et la charge de travail, la nature des activités, l'évolution des compétences, l'environnement de travail.

Car si la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 vous exonère de la présentation en CHS-CT des projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail, le comité technique n'est pas pour autant dispensé de répondre à l'ensemble des questions afférentes à ces projets ni à ses impacts sur les agent·es, sans oublier bien évidemment la mise en place des mesures de prévention qui en découlent. À ce titre vos dossiers ne présentent aucune fiche d'impact sur ces restructurations

Conformément aux instructions relevant du NRP et du dialogue social vous nous soumettez les dossiers de présentation par opération mais sans pour autant vous inspirer de l'expérience acquise en CHS-CT pour de telles restructurations, fusions, disparitions de service, et encore moins de l'expérience acquise par la première vague de restructuration liée au NRP.

Vous reprenez le modèle national, remplissez les vides par des copier-coller impersonnels. Dans quelles rubriques, dans quels paragraphes des fiches présentées aujourd'hui considérez-vous que l'on aborde l'impact de ces restructurations sur les relations de travail, le contenu et l'organisation du travail, l'environnement de travail pour les agent·es, les responsables de service concerné·es ? Dans quels paragraphes explicitez-vous l'organisation du futur Services de Gestion Comptable de Melun par exemple ?

Vous vous contentez d'aborder les conditions de travail par les seules places de stationnements et la restauration. Certes, c'est important, mais tout autant que la charge, la complexité, l'organisation du travail, la chaîne de travail, l'équité dans la répartition des tâches, les moyens pour accomplir les missions, le partage des pratiques, la gestion du télétravail, la reconnaissance du tutorat, la clarté des responsabilités, les tensions dans les services, etc ...

Ce qu'il y a d'inquiétant pour le dialogue social et qui montre ici concrètement le peu d'importance que vous accordez à la parole des élu·es, c'est que malheureusement, nous aussi pouvons reprendre notre liminaire du CTL de novembre 2020 et ne pouvons faire que le triste constat : les mêmes questions demeurent.

Aucune prise en considération des agent·es, de leur mission et de leur bien-être au travail puisqu'un an après la première vague nous avons encore les mêmes questions et les documents de travail n'ont aucune plus-value par rapport à ceux présentés l'année dernière.

En revanche, dans ces documents nous pouvons lire la mise en place d'accueil de proximité sur les sites dont les SIP ferment, **Solidaires Finances Publiques 77** demande la mise en place d'un TAGERFiP pour chacun des accueils de proximité. Ces accueils doivent être des possibilités réelles d'affectation lors des mouvements locaux.

De plus, la mise en place d'un TAGERFiP permettrait d'entériner les engagements politiques que vous avez pris auprès des élu·es. **Solidaires Finances Publiques 77** demande également qu'une indemnisation pour frais de mission (indemnisation kilométrique et frais de repas) soit attribuée à chaque agent·e devant se rendre dans ces antennes.

En lien avec ces accueils, vous vendez également le travail à distance pour les agent·es ne souhaitant pas suivre leur mission. L'année dernière vous vous étiez engagé auprès des collègues en affirmant que chaque agent·e irait où il·elle le souhaitait. Au 1^{er} janvier 2021, 12 collègues ont pourtant été affecté·es d'office sur un poste qu'il·elles n'avaient pas demandé. De plus, suite au dernier mouvement local de mutation et le travail à distance imposé à certains collègues, nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui ne vous croient plus sur parole. La perte de confiance des agent·es envers le Directeur s'est installée. Et il n'y a rien de plus désagréables qu'une promesse non respectée.

Même s'il est vrai que les promesses n'engagent que celles et ceux qui y croient, nous demandons à leur auteur de s'engager également.

Nous vous demandons d'apporter à chaque agent·e concerné·e un engagement écrit de votre part relatif à leur périmètre de mission mais aussi sur la durée de celle-ci. Les agent·es ont besoin d'être rassuré·es de manière concrète.

Enfin, la présence d'Établissements France Services pour assurer l'accueil des usager·ères revient fréquemment dans les documents sans en définir leurs fonctionnements, le nombre d'agent·es de la DDFiP sollicités, la position des agent·es qui seraient amené·es à s'y rendre, leur lien de subordination éventuel avec l'édile responsable, leur mode d'évaluation, etc.

Solidaires Finances Publiques vous demande de bien vouloir nous éclairer sur ce point.

M. Le Président, si nous sommes aujourd'hui présent·es, c'est pour écouter vos réponses précises aux questions que se posent les agent·es. Nous ne sommes pas ici pour participer à la casse de la DDFiP 77 que vous avez déjà engagé seul sans tenir compte de l'avis des élu·es siégeant au CTL.

Pour conclure **Solidaires Finances Publiques** réaffirme son opposition à la mise en place du Nouveau Réseau de Proximité.